

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE902

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

Au début de l'alinéa 41, substituer au mot:"Ce", le mot:"Le".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.